

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2013

À une séance extraordinaire tenue le 25 mars 2013, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

- M. Marcel Corriveau, maire
- M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
- M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
- Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
- Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
- M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
- M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 12 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers de la Direction générale
3. Dossiers des Communications
4. Dossiers de la Trésorerie
5. Dossiers du Greffe - Mandat à Laboratoire d'expertise du Québec (L.E.Q.) pour une étude de caractérisation, phases 1 et 2 sur des terrains appartenant à la Ville
6. Dossiers des Ressources humaines
7. Dossiers du Développement économique
8. Dossiers de la Culture
9. Dossiers des Loisirs
10. Dossiers des Travaux publics
11. Dossiers de l'Urbanisme
12. Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2013-360 au montant de 355 000 \$ pour l'aménagement de sentiers, de stationnements et de passerelles au Boisé du Brôme
13. Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2013-361 sur les fossés et canalisations
14. Adoption d'un premier projet de Règlement - à déterminer
15. Adoption d'un second projet de Règlement - à déterminer
16. Adoption finale d'un Règlement – à déterminer
17. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
18. Période d'intervention des membres du Conseil
19. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6277, point numéro 1, séance extraordinaire du 25 mars 2013

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mars 2013 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6278, point numéro 2, séance extraordinaire du 25 mars 2013

RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



3. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6279, point numéro 3, séance extraordinaire du 25 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



4. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6280, point numéro 4, séance extraordinaire du 25 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



5. DOSSIERS DU GREFFE - MANDAT À LABORATOIRE D'EXPERTISE DU QUÉBEC (L.E.Q.) POUR UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION, PHASES 1 ET 2 SUR DES TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6281, point numéro 5, séance extraordinaire du 25 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE les terrains appartenant à la Ville et situés au coin de la rue Jean-Juneau et la route 138 doivent faire l'objet d'une étude de caractérisation, en vue de leur décontamination, soit parties des lots 4 498 049, 4 498 050, 4 498 051 et 4 498 052, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner la firme L.E.Q. pour procéder à l'étude de caractérisation, phases 1 et 2, desdits terrains ainsi que leur attestation, pour un montant maximum de 24 999 \$.

Adopté à la majorité par les élus votants

Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient des discussions et du vote puisqu'il travaille pour le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.



6. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6282, point numéro 6, séance extraordinaire du 25 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



7. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6283, point numéro 7, séance extraordinaire du 25 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



8. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6284, point numéro 8, séance extraordinaire du 25 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



9. DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6285, point numéro 9, séance extraordinaire du 25 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6286, point numéro 10 , séance extraordinaire du 25 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



11. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6287, point numéro 11 , séance extraordinaire du 25 mars 2013

(AUCUN DOSSIER)



12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2013-360 AU MONTANT DE 355 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS, DE STATIONNEMENTS ET DE PASSERELLES AU BOISÉ DU BRÔME

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2013-368, point numéro 12, séance extraordinaire du 25 mars 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-360, annulation REGVSAD-2013-354

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1 qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2013-360 au montant de 355 000 \$ \$ pour l'aménagement de sentiers, de stationnements et de passerelles au Boisé du Brôme.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2013-361 SUR LES FOSSÉS ET CANALISATIONS

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2013-369, point numéro 13, séance extraordinaire du 25 mars 2013

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3 qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2013-361 sur les fossés et canalisations.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



14. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6288, point numéro 14, séance extraordinaire du 25 mars 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



15. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6289, point numéro 15, séance extraordinaire du 25 mars 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



16. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6290, point numéro 16, séance extraordinaire du 25 mars 2013

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2013-□

(AUCUN)



17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 17, séance extraordinaire du 25 mars 2013



18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 18, séance extraordinaire du 25 mars 2013



19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2013-6291, point numéro 19, séance extraordinaire du 25 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 25^e jour du mois de mars 2013 à 20 h 09 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Caroline Nadeau, greffière